

## TAXI / PARKING

24 janvier 2020 | 09:06 | 105 KB

De :

Fédération Belge des Taxis <eddenguir@febet.be>

À :

elke.vandenbrandt@groen.be, info.vandenbrandt@gov.brussels

Cc :

rudi.vervoort@gov.brussels,

Bonjour Madame Van den Brandt,

Nous venons vers vous concernant une problématique que nous jugeons discriminatoire envers les Taxis qui est (je ne vous le rappelle pas) un service d'utilité publique. Nous savons très bien que le compétence du Taxi ne vous revient pas, même si vous êtes la ministre de la mobilité de la région de Bruxelles-Capitale, ce qui à nos yeux est dommage car nous faisons partie intégrante de la mobilité.

Notre problème est le suivant :

les Stationnements dans les communes bruxelloises sont gérées par l'agence régionale Bruxelloise du stationnement or cette dernière autorise les sociétés Ubecco, Cambio et Zencar à stationner gratuitement à Bruxelles et c'est ce qui est à nos yeux inadmissible et surtout discriminatoire !

Nous, Taxis, devons obligatoirement payer une redevance alors que nous sommes un service d'utilité publique qui contribue à la mobilité ! Pour votre information, nous sommes un service de transport qui accompagnons des millions de voyageurs par an sans parler du Collecto, contrairement aux services autorisés à stationner gratuitement sur la région comme Ubecco et autres.

Nous sommes le meilleur du covoiturage !

Nous savons que cela a été décidé avant cette législature et que vous avez hérité de cela. Nous vous demandons de bien vouloir revoir cette politique et d'établir également la gratuité aux Taxis.

Je me permets de mettre en copie le Ministre en charge du Taxi et l'administration

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Président

**Ed-Denguir Khalid**

**Fédération Belge des Taxis**

Boulevard Industriel 9

B-1070 Bruxelles

GSM : 0499.87.00.55

